

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### 1 – LA STRUCTURE

#### 1.1 Présentation

**La ludothèque est au jeu, ce que la bibliothèque est aux livres.** C'est un lieu, ouvert à tous et pour tous, où enfants, grands parents, professionnels, associations... peuvent venir profiter de la variété des jeux et passer un moment convivial.

La ludothèque est gérée par une **association parentale** dont le but est de :

- favoriser le lien parents-enfants à travers le jeu
- la socialisation des enfants du plus jeune au plus grand
- un lieu de rencontres et d'échanges pour toutes les générations autour du jeu

Le siège social de l'Association : Maison de quartier Mansart, ou Espace Bulle d'air, 5b rue Claude Farrère 69800 SAINT-PRIEST

Site Internet : [www.ludothèque-pausejeux-saint-priest.fr](http://www.ludothèque-pausejeux-saint-priest.fr) Courriel : [ludothèque.pause.jeux@gmail.com](mailto:ludothèque.pause.jeux@gmail.com)

#### 1.2 Horaires d'ouverture au public :

##### Accueil familles :

Mardi : 8h30-12h

Mercredi : 8h30-12h30 et de 14h à 18h

Vendredi : 8h30-12h

Samedi : 09h30-12h30 et de 14h-18h

##### Accueil assistantes maternelles:

Mercredi : 8h30-10h sur inscription

### 2- LE FONCTIONNEMENT

La ludothèque **accueille toutes les familles avec des enfants de 0 à 11 ans** de la commune et des communes environnantes. Il suffit d'adhérer.

#### 2.1 Formalités d'inscription

##### **Conditions d'adhésion à l'association :**

- L'accompagnant est obligatoirement un membre de la famille (ou professionnel) et doit être majeur.
- Régler le montant de la **cotisation valable un an (date à date) :**
  - Cotisation famille : 20 euros
  - Cotisation famille communes extérieures : 30 euros
  - Cotisation professionnelle : 30 euros
- Remettre la fiche d'inscription dûment complétée et régler la cotisation.
- Accepter et signer le présent règlement intérieur et avoir pris connaissance des statuts de l'association
- **L'adhésion donne droit au jeu sur place ainsi qu'au prêt de jeu au tarif en vigueur. Néanmoins pour le prêt de jeux, un chèque de caution sera demandé au préalable, sans être encaissé.**

#### 2.2 Règles de vie

Les personnes fréquentant la ludothèque sont tenus de respecter **quelques règles fondamentales de comportement :**

- le respect des autres (Éviter de crier, jouer dans le calme, )
- le respect du matériel (les jouets et les jeux doivent être rangés après leur utilisation)
- le respect des lieux (enlever ses chaussures, manger dans les lieux prévus à cet effet)

Les adhérents s'engagent à respecter l'ordre établi dans le rangement des jeux et jouets en salle.

Les adhérents s'engagent à ne pas perturber les autres dans leur jeu et à respecter les spécificités et les limites d'âges assignés à certains jeux ou espaces de jeux (espace des jeux de règles, espace bébé... )

En cas de forte affluence, Il est fortement conseillé de ne pas rester plus d'une heure et demie à la ludothèque, Plus l'enfant est petit, plus son temps de jeu doit être court.

Tout écart pourra être sanctionné par l'équipe Pause Jeux, qui pourra exclure provisoirement la ou les personnes ne respectant pas ces quelques règles de vie.

#### 2.3 Respect des consignes de sécurité

L'enfant reste sous la responsabilité de l'adulte accompagnant et l'association décline toute responsabilité en cas d'accidents.

**Chaque adulte** doit veiller :

- au maintien des portes fermées,
- à éteindre les cigarettes à l'extérieur de l'enceinte de la structure et en présence des enfants (cour extérieure)
- à prendre connaissance des plans d'évacuation de la structure et des consignes de sécurité en cas d'incendie ou d'alerte.

L'association décline toute responsabilité concernant la perte, le vol, la dégradation de bien personnel.

**PRÉNOM/NOM:**

Précédée de la mention « lu et approuvé »

**DATE/SIGNATURE**